



JUVIGNAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Date de la convocation : 1^{er} février 2005

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
X^e CANTON DE MONTPELLIER



N° 12

L'an deux mille cinq et le sept du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMERO, M.M. OUSSET, ALLOUCHE, Mme DE HULLESSEN, M.M. SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL, Mmes PETARD, AZEMAR.

PROCURATIONS : M. ELLUL en faveur de M. CHARRIERE
M. CONTE en faveur de M. MUNOZ
Mme GARCIA en faveur de Mme LABORDE
M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
Mme RAMON BOTONNET en faveur de LE NGUYEN

MONTPELLIER AGGLOMÉRATION
ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE (ANNÉE 2005)

Rapporteur : Monsieur OUSSET

L'attribution de compensation a pour objectif de garantir la neutralité des transferts de produits et de charges entre la Communauté d'Agglomération et ses 31 communes membres.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts le montant prévisionnel de cette attribution doit être notifié aux communes avant le 15 février 2005.

Afin de procéder à son versement par douzième, le conseil d'agglomération a délibéré le 31 janvier 2005.

Il est rappelé que ce chiffrage est prévisionnel et qu'il sera recalculé lorsque les charges transférées auront été valorisées par la commission locale des transferts de charges.

Les montants prévus pour 2005 prennent en compte une première évaluation des charges transférées en 2004 ainsi que les ajustements du rapport 2004 qui seront soumises à la commission locale d'évaluation des transferts de charges 2005 pour validation.

En tout état de cause l'attribution de compensation devra être établie avant le 31 décembre 2005.

Les montants prévisionnels pour 2005 sont les suivants (les montants négatifs correspondent à des attributions de compensation prévues par la communauté d'agglomération)

JUVIGNAC : - 111 559€

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir
approuver le montant prévisionnel de l'attribution de compensation de la commune de Juvignac à la
Communauté d'Agglomération de Montpellier (111 559 €)

autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à
l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Ousset', is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains illegible text around its perimeter.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 10 FEV. 2005
et publication
le 10 FEV. 2005